



Demande de rescrit fiscal

Association Rd'Evolution

15, rue du Pont - 30120 - LE VIGAN

Tél. : 09 72 38 93 01

Courriel : contact@rdevolution.org

Siret : 808 839 252 00018

I. Renseignements généraux concernant l'association

A. Identification

1. Organisme

Association loi 1901 : Rd'Evolution

Nom d'usage : Ressourcerie du Pont

Adresse : 15, Quai du Pont - 30120 - LE VIGAN

Téléphone : 09 72 38 93 01

Courriel : contact@rdevolution.org

Siret : 808 839 252 00018

Date de création : 31 Mars 2004

Date de parution au JO : 17 Avril 2004

Date de début d'activité de la Ressourcerie du Pont : Décembre 2014

Dates de modifications :

21 Février 2014 : Changement de domiciliation, de Notre-Dame de la Rouvière (30570) à Place du Marché à Le Vigan (30120) (JO du 29 mars 2014)

15 Août 2014 : Changement de domiciliation de Place du Marché 30120 Le Vigan, à, 15, quai du Pont à Le Vigan (30120) (JO du 4 octobre 2014)

28 Décembre 2016 : Modification des statuts (JO du 25 mars 2017)

2. Objet statutaire (article 2 des statuts)

L'association « Rd'Évolution » a pour but la préservation de l'environnement naturel.

Elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics, notamment les plus fragiles, en préservant à ses activités un caractère non lucratif, laïque et apolitique.

En toutes circonstances, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion.

Elle agit comme un vecteur de l'éducation populaire se concentrant sur l'accompagnement et la production artisanale, artistique, sociale et socioculturelle de projets engagés pour préserver l'environnement; pouvant aller jusqu'à la production, la diffusion, l'édition.

Dans son quotidien, elle porte une action sur la réduction des déchets, par son activité de ressourcerie couvrant à la fois la sensibilisation à l'environnement, la collecte, la valorisation par réutilisation/réemploi et la vente solidaire.

3. Affiliation au Réseau National des Ressourceries depuis 2016.

4. Situation fiscale de l'association : Association loi 1901 exonérée.

B. Composition de l'association

1. Nombre de membres

Au 12 novembre 2017 l'association comptait 48 membres à jour de leur cotisation, tous en qualité de personne physique. Aucune personne morale n'est adhérente à l'association.

2. Qualité des membres et gouvernance

Les statuts de l'association prévoient trois catégories de membres

- Les membres actifs ;
- Les membres adhérents ;
- Les membres d'honneur.

Ils constituent l'Assemblée Générale et délèguent l'administration de l'association à un Collège solidaire, ouvert à tous les membres volontaires.

Tous les membres sont convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Collège solidaire. La convocation est effectuée par lettre simple et courriel, comprenant l'ordre du jour arrêté par le Collège solidaire et adressé à chaque membre de l'association 7 à 15 jours avant la date fixée.

Les assemblées générales comprennent donc tous les membres adhérents de l'association à jour de leur cotisation à la date de la réunion.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir daté et signé qu'il lui aura transmis et qui devra être validé par le Collège solidaire ; la représentation par toute autre personne est interdite. Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre de l'assemblée est limité à un.

Chaque membre de l'association dispose d'une voix et de la voix du membre qu'il représente.

Lors des réunions de l'Assemblée Générale et du Collège solidaire, les décisions y sont prises au consensus, sinon au consentement, sinon à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

C. Moyens mis en œuvre

1. Matériel

L'association dispose :

- de véhicules : Peugeot J9, Citroën C25, VW Sharan, immobilisés au bilan 2015 pour 5 000 € ;
- de divers matériel et outillages immobilisés pour 15 000 € ;
- de matériel de bureautique et petits outillages, issus de récupération.

2. Personnel

Au 31 décembre 2016 l'association comptait 2 salariés en CAE pour 1,25 ETP annuel. La rémunération mensuelle globale des salariés est de 1 676 € brut. Aucun membre du personnel n'a de lien de parenté ou autre avec les dirigeants actuels ou les fondateurs de l'association.

3. Locaux

La Ressourcerie du Pont est installée dans une ancienne usine textile d'une surface de 3 500 m² louée par l'association, à proximité d'un petit centre commercial et à 5 minutes à pied du coeur de ville.

Surface totale de l'activité : 1 750 m², répartis ainsi :

Espace de collecte : 50 m² ;

Espace de tri, de valorisation et de stockage : 1 400 m² ;

Boutique : 100 m² ;

Bureaux : 200 m².

Dès l'installation de la Ressourcerie, l'association s'est fixée, en accord avec le propriétaire, l'objectif d'acquérir le bâtiment. Une campagne de levée de fond a été menée. L'objectif est atteint au premier semestre 2018.

Le bâtiment va pouvoir faire l'objet d'importants et nécessaires travaux (mise en conformité de certains espaces, réfection de la toiture, isolation et chauffage) pour y déployer au mieux les activités. Un programme d'équipement en panneaux photovoltaïques est à l'étude dans le cadre d'un appel à projet de la Région.

II. Gestion de l'association

A. Direction

1. Nom, adresse et profession des administrateurs, membres du Collège solidaire

Clémentine DUBRULLE	Domaine de Roubignac - Le Noyer 30440 ROQUEDUR	Educatrice de Jeunes Enfants
Elise GRUNTZ	Domaine de Roubignac - La Vigne 30440 ROQUEDUR	Animatrice socio-culturelle
Violette LAMY	Domaine de Roubignac - Le Noyer 30440 ROQUEDUR	Formatrice couture
Sébastien PICHOT	3, place du marché - 30120 LE VIGAN	Animateur transition territoriale
Antoine RABOURDIN	3, place du marché - 30120 LE VIGAN	Animateur Environnement

2. Activité des administrateurs dans d'autres associations

Clémentine DUBRULLE : membre du Conseil d'Administration de l'association ACEGAA. Élise GRUNTZ, membre du bureau du Réseau National des Ressourceries. Sébastien PICHOT, membre de bureau de l'association Le Galoupio, membre du bureau du Réseau National des Ressourceries. Antoine RABOURDIN, membre du bureau de l'Association Les Souffleurs de Rêves ; membre du Conseil d'Administration de l'association ACEGAA.

B. Rémunérations diverses

1. Dirigeants

L'article 9 des statuts prévoit qu'aucun salaire, honoraire, avantage en nature ou rémunération de compte n'est versé au titre de la fonction de dirigeant de l'association. Seuls sont remboursés les frais engagés par eux mêmes pour les besoins de l'association et sur présentation de justificatifs. (Article 9 des statuts).

2. Attribution de l'actif en cas de dissolution ou liquidation

L'article 14 des statuts prévoit : Il peut être décidé par consensus, lors d'une assemblée extraordinaire, la dissolution de l'association. En cas de dissolution, les actifs ou le produit de la vente des actifs pourront être cédés à une autre association ou organisme ou personne morale poursuivant des buts similaires à ceux de l'association.

III. Activités exercées

La Ressourcerie du Pont anime, sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays Viganais, un espace de récupération, de valorisation et de distribution d'objets usagés et de matériaux qui peuvent être valorisés par le réemploi, la transformation ou le recyclage. Cette ressourcerie a pour gisement les dons des ménages, des collectivités ou des entreprises, des objets destinés au rebut, des encombrants et des Déchets d'Activité Économique (DAE).

Les activités de la Ressourcerie s'inscrivent dans un modèle d'économie solidaire et circulaire. Elle contribue à la dynamique du développement social et économique local en créant et pérennisant des emplois et en facilitant l'insertion de personnes précarisées.

En adhérant à la Charte des Ressourceries, l'association Rd'Évolution respecte les principes de l'éthique sociale, notamment celui d'instituer la primauté des personnes sur le capital par la répartition des revenus issus du travail.

De plus, le secteur du réemploi est un fort levier de l'insertion sociale par l'activité. 70% des structures du réemploi adhérentes au Réseau National des Ressourceries sont des Ateliers Chantiers d'Insertion ou des Entreprises d'Insertion ; 30% sont des structures d'emplois pérennes. C'est le cas de la Ressourcerie du Pont, où les salariés sont des personnes inscrites dans une démarche d'insertion pérenne. De plus, cet employeur propose la souscription à une assurance de prévoyance aux salariés qui, pourtant, relèvent tous du régime de la CMU.

Référencées dans différents dispositifs locaux (Mission locale, AFIG Sud...), la Ressourcerie du Pont accueille régulièrement des personnes suivies par les services sociaux et les associations d'insertion.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte donne une dimension d'intérêt général aux missions des ressourceries dans le cadre de la réduction de la production de déchets. En effet, le Code de l'environnement a été modifié pour que le réemploi devienne un objectif à part entière. Les articles suivants de la loi montrent la nouvelle place du réemploi dans les objectifs nationaux de réduction des déchets :

Art. L. 110-1-1.- « *La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. La promotion de l'écologie industrielle et territoriale et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement et issus du recyclage, la commande publique durable, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, la prévention, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de l'émission des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité.* »

Le 2° du II de l'article L. 131-3 ... « 3° Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement. Les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière ; »

La Ressourcerie du Pont œuvre depuis sa création au développement du réemploi et sensibilise les usagers à de nouveaux modes de consommation. Elle préserve l'environnement en évitant l'extraction de matières premières dans le milieu naturel pour la fabrication d'objets neufs alors qu'ils peuvent avantageusement être trouvés d'occasion.

L'activité des ressourceries relève de l'éducation populaire. D'une part, de nombreux bénévoles s'engagent dans ces structures. D'autre part, les ressourceries reçoivent régulièrement des groupes scolaires, participent à des événements populaires sur la transition énergétique et la protection de l'environnement. Localement, la Ressourcerie participe à l'essor de l'Economie sociale et solidaire.

A. Lieu d'exercice des activités

L'activité de la Ressourcerie se situe dans ses locaux et couvre le territoire des 24 communes de la Communauté de Communes du Pays Viganais (plus de 12 273 habitants) en débarrassant les particuliers ou professionnels sur rendez-vous. L'association rend occasionnellement ses services à l'extérieur du territoire, dans des communes limitrophes où aucune ressourcerie ou structure du réemploi similaire n'existe.

B. Activités exercées à titre permanent et occasionnel

Les activités exercées à la Ressourcerie sont :

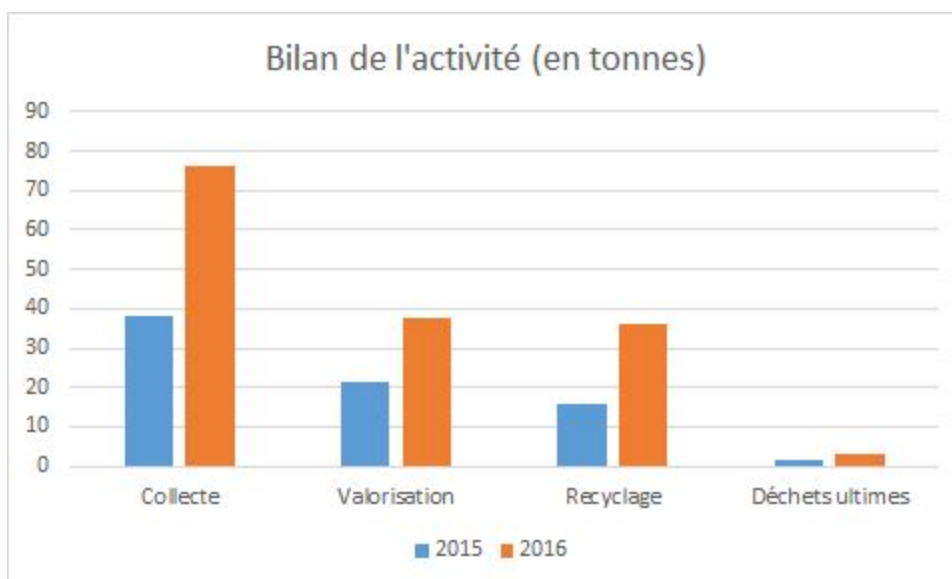
- La collecte sur rendez-vous est gratuite s'il s'agit d'objets pouvant être réemployés-réutilisés, ou payante s'il s'agit d'objets qui ne peuvent qu'être portés en déchetterie. Le tarif de ce débarras est calculé suivant un barème et a toujours un caractère social.

- L'accueil des apports, aux heures d'ouverture de la boutique (30 heures du mardi au samedi).

- L'enregistrement des poids de la totalité des objets qui sortent de la Ressourcerie (vente, recyclage et déchetterie). Cet enregistrement se fait par catégorie : Textile, Mobilier, Vaisselle, Livres, Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques (DEEE), autres. Cet aspect de l'activité est un engagement pris par l'association depuis sa création. Elle a une vocation pédagogique en informant la population sur l'impact du réemploi sur notre territoire. Les données recueillies alimentent un Observatoire des ressourceries, animé par le Réseau National des Ressourceries et à l'échelle de chaque région.

- La valorisation des objets par nettoyage et petites réparations. Les meubles peuvent être traités dans un atelier de menuiserie et d'ébénisterie, ou valorisés par un nouveau décor peint. Le traitement du textile fait l'objet d'une attention particulière avec un atelier de couture, en capacité de produire de nouveaux vêtements, des costumes de scènes à partir d'anciens habits et un atelier de lirette (technique de tapisserie et tissage à partir de bandes de tissus).

En 2016, la Ressourcerie du Pont a collecté 76,3 T de déchet. 37,5 T ont été revalorisées, 35,9 T ont intégré les filières de recyclage et 2,6 T ont été évacuées en déchets ultimes ; l'activité générant des emplois accessibles à des personnes en insertion.



L'acquisition et l'aménagement progressif du bâtiment permettra de déployer de nouveaux ateliers de réparations et de valorisations, augmentant ainsi le volume d'objets réemployés.

Des actions de solidarité en aidant les associations locales à vocation solidaire et sociale par le don d'objets de premières nécessités qui sont redistribués à des personnes en situation de précarité et/ou de handicap. La Ressourcerie du Pont équipe également, gratuitement des personnes en difficulté, en objets de premières nécessités (meubles, vaisselles, vêtements) quand elles nous sont envoyées par les services sociaux ou des associations de solidarité telle le Secours Catholique.

C. Activités concurrentes

Aucune activité du même type n'existe dans un rayon de 18 km de Le Vigan. Il existe une ressourcerie à Ganges. Les brocantes et les dépôts-ventes ne sont pas considérés comme des activités concurrentes, ces établissements ne visant qu'un but commercial et leurs prix n'étant pas du même ordre que ceux pratiqués par les ressourceries. De plus, ces structures commerciales ne sont pas tenues à une éthique sociale et n'assurent aucune mission pédagogique.

IV. Modalités d'exercice de l'activité

A. Produits

Les prix pratiqués sont volontairement bas pour satisfaire aux objectifs environnementaux (favoriser la réduction des déchets par le réemploi) et sociaux (accès d'objets du quotidien à des publics ayant peu de moyens). Le tableau ci-dessous donne des exemples de prix sur un ensemble d'objets de la Ressourcerie par rapport à des prix de marché constatés. Ces prix bas permettent aux plus modestes d'accéder également à certaines technologies coûteuses comme l'audiovisuel et l'informatique.

Il est bien évident, au regard des tarifs pratiqués, que ces activités satisfont à des besoins non pris en compte par le marché. La Ressourcerie Du Pont permet à ceux qui en ont le plus besoin de trouver des produits de bonnes qualités à des tarifs inférieurs aux produits d'occasion ou d'entrée de gamme neufs. Elle permet aussi de trouver à des prix dérisoires des objets ou parties d'objets considérés comme obsolètes par le marché et pourtant bien utiles.

Produits	Ressourcerie du Pont	Dépôt-Vente	Le Bon Coin *
Textile	2€	> 5€	> 5€
Armoire	40 - 60€	80 - 100€	80 - 100€
Assiette	1€ les 6	-	1€ pièce
Livre broché	1€	> 2€	> 2€
Jeu vidéo - CD	1€	> 2€	>2€
Réfrigérateur	30 - 60€	> 80€	80 -150€

B. Public

La boutique de la Ressourcerie est ouverte à tout citoyen sans distinction. Le montant du panier moyen de 5,20 € montre sans ambiguïté la mesure des tarifs pratiqués ainsi que la modestie des acheteurs. Les membres de l'association ne bénéficient d'aucun privilège dans l'acquisition d'objets. Ils règlent leurs achats au tarif proposé au public.

Depuis sa création en Décembre 2014, la fréquentation de la Ressourcerie du Pont est en augmentation constante : 12 320 en 2016.

C. Ressources de l'organisme

1. Prix pratiqués

La politique des prix vise deux objectifs : permettre aux plus modestes de se vêtir et d'équiper leur logement à très bas coût ; et de se cultiver pour des sommes très modiques (livres entre 1 et 3 €, Cd, CD-Rom à 1 €)

Pour l'année 2016, la recette de ventes d'objets s'est élevée à 63 483 €, les débarras et déménagements solidaires ont rapporté la somme de 700 €.

2. Autres ressources

Cotisations : Pour l'année 2016, les cotisations des adhérents ont rapporté 575 €.

Dons : Par nature, les ressourceries vivent du don. La totalité des objets déposés, ou collectés par la ressourcerie sont donnés par les habitants et professionnels du territoire. Cependant une Ressourcerie, comme toute association peut bénéficier de dons en numéraire. La Ressourcerie du Pont a reçu la somme de 10 230 €, qui seront affectés à l'achat du bâtiment.

Subventions : 14 795 € pour l'année 2016 au titre de l'aide à l'emploi.

La Ressourcerie du Pont n'a pas d'autres ressources que celles indiquées précédemment. Elle ne bénéficie d'aucune ressource de publicité, d'aucun parrainage.

En 2016, elle n'a bénéficié d'aucun produit d'opération de soutien ou de bienfaisance.

Elle n'a pas de revenu foncier, mobilier ou agricole ou tout autre revenu.

Excédents : l'exercice 2016 dégage un résultat net de 19 849 €. Cet excédent a été versé au Fonds dédié à l'acquisition du bâtiment (voir en annexe le procès-verbal de l'Assemblée générale 2017).

Conformément à la loi 1901, aucune répartition de l'excédent n'est attribuée aux administrateurs, ni aux adhérents.

Recours à la publicité :

L'association n'a recours à aucune pratique commerciale, comme la vente de catalogues ou la diffusion de messages publicitaires payants. Elle n'utilise aucun réseau de commercialisation.

Ses moyens de communication sont : une page facebook Rdévolution et un site internet (www.rdevolution.org), quelques flyers et des affiches pour annoncer des opérations exceptionnelles. Ces documents sont conçus en interne.

II. Liens de l'association avec des tiers

L'association n'a pas de lien fonctionnel ou financier avec d'autres associations ou entreprises, qui lui permettrait de réaliser des économies ou des surcroûts de recettes.

Observation particulière

La présente requête a pour objet, la demande d'autorisation faite par l'association R d'Evolution d'émettre des reçus de dons, à fin de défiscalisation, conformément aux articles 200 1. b et 238 bis 1. a du Code général des impôts.

L'intérêt général a été reconnu à d'autres ressourceries à deux titres : social - la vente s'adressant à un public défavorisé et revêtant de ce fait un caractère social ; et environnemental, par le recyclage d'objets considérés comme déchets. C'est, notamment le cas dans l'Hérault, à Bédarieux pour la Ressourcerie Bon Débarras et à Lodève pour l'association Le Recyclage Lodévois.

Annexes

- 1 : Statuts modifiés au 11 janvier 2018.
- 2 : Charte Réseau National des Ressourceries.
- 3 : Procès Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 Décembre 2016
- 4 : Procès Verbal de l'Assemblée générale du 10 Juin 2017.